

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 19 juin 2024 (19h00)

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Le Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire a été envoyée à chaque élu le 13 juin 2024 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : M. CHEVRIER Philippe, M. BRUNET Élisée, M. BLANCKAERT Didier, M. BOSC David, Mme MATULEWIEZ CIEPIELA Stéphanie, Mme BERRO Souraya, Mme CONIL Brigitte

Étaient absents excusés : M. MONNEREAU Patrick (donne pouvoir à M. BRUNET Élisée), M. FAVAUDON Dominique (donne pouvoir à M. CHEVRIER Philippe), M. RENARD Roger

Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 07 Votants : 09

Assistait à la réunion : Mme Stéphanie KHIATE, Secrétaire Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Didier BLANCKAERT.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 mai 2024

- 1 COMMANDE PUBLIQUE – Acquisition d'une caméra-piéton – Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance
- 2 FINANCES LOCALES – Budget Camping – Décision modificative n°1 du budget annexe
- 3 FINANCES LOCALES – Budget de la Commune – Décision modificative n°1 du budget principal
- 4 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge) : délibération donnant quitus sur la gestion de l'exercice 2022
- 5 PERSONNEL TERRITORIAL – Révision des coûts – Renouvellement de la démarche mutualisée de prévention et d'évaluation des risques professionnels et du poste de technicien de prévention
- 6 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL du 17 – Modification des statuts du SDEER Maitrise de la demande en énergie
- 7 SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'INVESTISSEMENT ET LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MÉDICO-SOCIAL situé à SAINT PIERRE D'OLÉRON – Modification des statuts du SIFICMS

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 mai 2024

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	09	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	09	Voix	
Exprimés	09	Voix	
POUR	09	Voix	

01 COMMANDE PUBLIQUE – Acquisition d'une caméra-piéton – Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance

Dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité, la commune de La Brée les Bains entend équiper son agent de Police Municipale d'une caméra-piéton afin de renforcer sa sécurité, prévenir les incidents au cours des interventions, constater des infractions et être en capacité de fournir les preuves par le biais des images collectées sur la demande de l'autorité judiciaire.

La commune prévoit d'acquérir une caméra-piéton pour un coût de 378,00€ TTC. Ce projet peut être subventionné au titre du FIPD – Programme S : sécurisation et équipement des polices municipales dans la limite d'un plafond de 200€ par caméra.

Considérant que l'utilisation de cette caméra-piéton est subordonnée à une autorisation préfectorale délivrée après examen d'une demande déposée par le Maire de la commune, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une caméra-piéton afin de renforcer la sécurité de l'agent de Police Municipale après avis favorable des services de Préfecture,
- **AUTORISE** M. Le Maire à présenter à la Préfecture de la Charente-Maritime une demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'acquisition d'une caméra-piéton coûtant 378,00€ TTC,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	09	Voix	
Présents ou représentés	09	Voix	
Exprimés	09	Voix	
POUR	09	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

02 FINANCES LOCALES – Budget Camping – Décision modificative n°1 du budget annexe

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2024, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 portant ajustements des crédits budgétaires 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Chapitre (Article) - Opération	Montant	Chapitre (Article) - Opération	Montant
011 (6061) : Fournitures non stockables (eau, énergie...)	-3 000,00 €		
69 (6951) : Impôts sur les bénéfices	3 000,00 €		
Total dépenses :	0,00 €	Total recettes :	0,00 €

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	09	Voix	
Présents ou représentés	09	Voix	
Exprimés	09	Voix	
POUR	09	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

03 FINANCES LOCALES – Budget de la Commune – Décision modificative n°1 du budget principal

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2024, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 portant ajustements des crédits budgétaires 2024 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2112 (21) : Terrains de voirie - 2024002	-380,00	1313 (13) : Départements - 2023 003	2 790,00
2131 (21) : Bâtiments publics - 2021003	1 608,00	13151 (13) : GFP de rattachement - 2023 003	2 070,00
2157 (21) : Matériel et outillage technique - 2022 002	-8 748,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 2024004	380,00		
231 (23) : Immobilisations corporelles en cours - 2019004	12 000,00		
Total dépenses réelles :	4 860,00	Total recettes réelles :	4 860,00
2116 (041) : Cimetière	34 515,91	203 (041) : Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	34 515,91
231 (041) : Immobilisations corporelles en cours	441,36	203 (041) : Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	441,36
Total dépenses d'ordre	34 957,27	Recettes d'ordre	34 957,27
Total Dépenses 39 817,27		Total Recettes 39 817,27	

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	09	Voix	
Présents ou représentés	09	Voix	
Exprimés	09	Voix	
POUR	09	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

04 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge) : délibération donnant quitus sur la gestion de l'exercice 2022

Une convention de construction en date du 21 février 2006 et d'une durée de 50 ans, a été passée entre la Commune de LA BRÉE LES BAINS et la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS) pour la réalisation de 9 pavillons locatifs sociaux rue des Jardins (lieudit « Les Huettes »).

L'article 6.6 de cette convention précise que la société fournira chaque année à la Commune un compte rendu financier.

Suite à une cyberattaque, la SEMIS a dû retarder la transmission des comptes 2022.

Considérant les documents comptables annexés, le Conseil Municipal :

- **ÉMET** un avis favorable sur le rapport général du Commissaire aux comptes relatif aux logements locatifs sociaux de la SEMIS, pour l'exercice 2022,
- **DONNE** quitus au mandataire pour cette période.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	09	Voix	
Présents ou représentés	09	Voix	
Exprimés	09	Voix	
POUR	09	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

05 PERSONNEL TERRITORIAL – Révision des coûts – Renouvellement de la démarche mutualisée de prévention et d'évaluation des risques professionnels et du poste de technicien de prévention

Par délibération n°08 le Conseil Municipal du 15 mai 2024 a approuvé le renouvellement de la démarche mutualisée de prévention et d'évaluation des risques professionnels et du poste de technicien de prévention.

Considérant que suite à une erreur dans le chiffrage des effectifs, la délibération n°08 du Conseil Municipal du 15 mai 2024 doit réviser la participation financière comme suit :

2024	2025	2026	2027	2028
51 449€	57 866€	59 602€	61 390€	63 232€

Le Conseil Municipal :

- **RÉAFIRME APPROUVER** la poursuite de la démarche mutualisée de prévention des risques professionnels par la Communauté de communes de l'île d'Oléron pour une durée de 5 ans,
- **RÉAFIRME VALIDER** l'adhésion à cette mutualisation et **RÉVISE LA PARTICIPATION** au financement de cette mission au prorata du nombre d'agents titulaires et contractuels recensés au 01/01/2024 ; soit pour 20 agents, une participation financière annuelle suivante :

Par année	Participation financière
2024	1 808€
2025	2 067€
2026	2 129€
2027	2 193€
2028	2 259€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération, et pour signer les pièces s'y rapportant,
- **PRÉCISE** que la Communauté de communes conserve le bénéfice des éventuelles subventions attribuées par le fonds national de prévention pour la mise en place d'actions de prévention spécifiques,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	09	Voix	
Présents ou représentés	09	Voix	
Exprimés	09	Voix	
POUR	09	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

06 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL du 17 – Modification des statuts du SDEER Maitrise de la demande en énergie

Les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°17-2022-03-31-00001 en date du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 08 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier ses statuts, dans le but que les groupements d'établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Cette modification consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

Article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

« *Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* ».

Considérant le projet de statuts modifiés proposé par le Comité syndical et la délibération de ce dernier y afférent, ci-annexés, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER), tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 08 avril 2024.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	09	Voix	
Présents ou représentés	09	Voix	
Exprimés	09	Voix	
POUR	09	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

07 SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'INVESTISSEMENT ET LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MÉDICO-SOCIAL situé à SAINT PIERRE D'OLÉRON – Modification des statuts du SIFICMS

Lors de sa réunion du 06 juin 2024 le Comité syndical du SIFICMS a délibéré pour faire modifier ses statuts.

Cette modification consiste à amender les statuts du SIFICMS comme suit :

Le syndicat a pour objet :

- Le fonctionnement, le développement et l'entretien des bâtiments du Centre Médico-Social,
- Une contribution financière à l'acquisition de véhicule pour le portage de repas (assuré par le CCAS) à hauteur de 30% du montant TTC des factures, plafonné à 15 000€,
- Le versement de contributions financières à la réalisation (création et réhabilitation) de logement d'urgence par les communes membres à hauteur de 30% du montant TTC des factures, plafonné à 10 000€,
- L'aide à un projet public d'intérêt général oléronais par l'attribution d'une subvention d'investissement pour le projet de construction, rénovation, agrandissement, acquisition d'une structure médico-sociale, médicale ou sociale rentrant dans le cadre d'un maintien de service à la population insulaire.
- Une aide exceptionnelle unique et non renouvelable de 60 000€ pour chaque commune membre du SIFICMS pour un projet de construction, rénovation, agrandissement, acquisition d'une structure médico-sociale, médicale ou sociale rentrant dans le cadre d'un maintien de service à la population insulaire. Cette aide sera versée en 2 fois 50% au départ du programme et le solde à l'achèvement des travaux.

Considérant le projet de statuts modifiés proposé par le Comité syndical et la délibération de ce dernier y afférent, ci-annexés, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat intercommunal pour l'investissement et le fonctionnement du centre médico-social (SIFICMS), tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 06 juin 2024.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	09	Voix	
Présents ou représentés	09	Voix	
Exprimés	09	Voix	
POUR	09	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

Compte rendu des décisions du Maire / Questions diverses Néant

Levée de séance : 19h10

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal du 12 juillet 2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

M. Didier BLANCKAERT



Affiché le : 16 JUL. 2024